

Dossier d'Inscription 2019 & Règlement Intérieur



<http://desmoclublyon.free.fr/>

- DOSSIER REMPLI à transmettre par mail à desmoclublyon@free.fr -
- COTISATION ANNUELLE 40€ / ordre DESMO Club LYON / Chèque ou Virement -
Mentionner vos nom & prénom dans le libellé du virement
RIB à demander à desmoclublyon@free.fr

NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance (AAAA/MM/JJ) : _____

Adresse : _____

Mobile : _____

E-Mail : _____

NOM/TELEPHONE à contacter en cas d'incident : _____

Moto (année) : _____

Compagnie d'Assurance : _____

ASSURANCE PISTE incluse dans le contrat d'assurance : OUI NON

LICENCE FFM année en cours : OUI N° _____ NON

ATTESTATION sur l'HONNEUR

- J'atteste sur l'honneur :
 - o être en possession d'un permis de conduire A en cours de validité lors de mon inscription
 - o déclarer toute suspension ou retrait de mon permis pour la période d'inscription
 - o être couvert par un contrat d'assurance pour la période d'inscription
- Je m'engage à ne pas participer aux sorties moto organisées par le DESMO CLUB LYON si l'une de ces conditions n'était pas respectée
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du DESMO CLUB LYON ci-après

DATE : _____

Signature précédée de « Lu et Approuvé » :

Règlement intérieur du DESMO Club LYON - A NE PAS RENVOYER

1) Objectifs du club :

Regrouper les passionnés de la marque DUCATI, partager une passion commune pour la moto, et en faire la promotion.
Organiser des sorties sur route
Organiser des sorties sur piste
Participer à des événements tels que World DUCATI Week, Grands Prix, Superbikes ou courses d'endurance.

2) Election du conseil d'administration :

Elle a lieu une fois par an aux mois de mars ou avril par les membres du bureau dont le nombre n'excédera pas 15.
Un adhérent s'étant fait connaître lors de l'assemblée générale pourra être élu lors de cette assemblée.
Le bureau ainsi constitué élit à la majorité des voix un conseil d'administration constitué d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire Général.
Pour tout autre sujet lié à la gestion, l'organisation des assemblées, ou remplacement de poste vacant, se référer aux statuts du DESMO Club LYON.

3) Admission des Membres :

Se référer aux statuts.
Tout Membre du DESMO Club LYON déclare être en possession de son permis moto en cours de validité et avoir souscrit à une assurance pour la moto qu'il utilisera lors des sorties du club et être propriétaire d'au moins une moto de marque DUCATI.

4) Finances et cotisation :

Un bilan annuel sera présenté chaque année lors de l'assemblée générale par le Trésorier.
Les comptes pourront être vérifiés sur demande par tout Membre du bureau.
L'exercice fiscal commence à la date de création de l'association DESMO Club LYON.
Une cotisation annuelle doit être acquittée par les Membres du club.
Son montant est fixé par les Membres du bureau à hauteur de 40€/saison/membre.

5) Réunions :

Le bureau se réunira au minimum 4 fois par an afin d'organiser les activités du club et gérer celui-ci.
Pour les réunions du bureau, les convocations seront envoyées par e-mail ou SMS pour ceux qui n'ont pas d'accès internet et par courrier pour l'assemblée générale.

6) Ajournement ou exclusion d'un Membre :

Le Président peut réunir le bureau en vue d'exclure ou d'ajourner un Membre du Club lors d'un manquement au présent règlement, et en particulier à l'article 3.

7) Résolution :

Aucune résolution ou motion engageant le club d'une façon quelconque ne doit être prise sans en avoir au préalable avisé le Président et le conseil d'administration.

8) Règles de sécurité lors des sorties:

Les membres s'engagent à respecter une certaine discipline lors des sorties organisées et en particulier à :

- Respecter les règles du code de la route
- Respecter les distances de sécurité
- Être extrêmement vigilant lors de la traversée de villages, villes, agglomérations

Chaque Membre ou invité du club est informé que chaque sortie se fait sous sa propre responsabilité, avec une machine en parfait état de fonctionnement.

Les Dirigeants du DESMO Club LYON déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Il est demandé aux participants des sorties d'arriver à l'heure du rendez-vous plein d'essence effectué.

Un document « règles de conduite en groupe » est communiqué aux adhérents via le site internet <http://desmoclublyon.com>.

9) Pouvoir décisionnaire :

Toute décision éventuelle concernant l'annulation d'une sortie ou manifestation sera prise par le Responsable de la sortie en liaison avec les membres du bureau.

10) Types de sorties :

Quatre types de sorties seront proposés aux Membres du club :

- Les sorties ½ journée.
- Les sorties journée.
- Les sorties exceptionnelles (SBK, motoGP, WDW)
- Les sorties piste

11) Calendrier des sorties organisées :

Un calendrier des sorties sera communiqué aux Membres du club en début de saison et remis à jour et complété au cours de la saison.

**Le Président
Bertrand DESGRIPPES**